



Mouliherne

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 4 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 26 février, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Arnaud LENUD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Charlotte GIRARD – Sylvaine HERVÉ - Guillaume DE LA TULLAYE – Romain CANTIN – Valérie DELAIRE – Sandrine FAUVEAU – Arnaud LENUD

Etaient absents excusés : Pierrette GILLIER (Pouvoir à Alain BOURDIN) - Bruno DE COLIGNY (Pouvoir à Guillaume DE LA TULLAYE) - Olivier REMBERT

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 8 janvier dernier, à l'unanimité.

RÉVISION DES TARIFS REGIE (LOCATION SALLES / PHOTOCOPIES / CAPTURE ANIMAL) : Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs comme suit à partir du 11 mars 2024 :

Location Salle des Loisirs :

Habitant de Mouliherne La journée 2 jours Demi-journée (4h hors weekend)	110 € 160 € 50 €	Le Moulihernais qui réserve doit obligatoirement être signataire du contrat et être présent à la manifestation.
Habitant et association hors commune La journée 2 jours Demi-journée (4h hors weekend)	250 € 350 € 100 €	
Association communale	Gratuit	
SUPLLEMENT CHAUFFAGE Du 1^{er} octobre au 31 mars	30 € / jour	

Location Chaumière (Attention, la chaumière n'est pas louable actuellement).

Habitant de Mouliherne La journée 2 jours	90 € 135 €
Habitant et association hors commune La journée 2 jours	200 € 300 €
Association communale	Gratuit
Demi-journée (4h hors weekend)	50

Photocopies :

Photocopie	Particuliers		Associations	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
A4	0,30 €	0,40 €	Gratuit	Gratuit
A3	0,40 €	0,50 €	Gratuit	Gratuit

Frais de capture et de pension des animaux errants :

Capture	50 €
Frais de pension / jour	15 €

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIELM POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : La collectivité de Mouliherne décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIELM pour l'opération suivante : DEV221-24-120 Suite dépannage, repose d'une lanterne au point 137, Route de Mouliherne à Baugé. Montant de la dépense : 764, 22 € Net de taxe ; Taux du fonds de concours : 75 % ; Montant du fonds de concours à verser au SIELM : 573, 17 € Net de taxe

CONVENTIONS PORTANT SUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE LA CANTINE ET DE LA FUTURE SALLE ASSOCIATIVE : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour les études d'aide à la décision concernant la cantine et celle concernant la salle associative et de verser un fonds de concours de 40% pour les opérations suivantes:

- Audit énergétique – Cantine : Tarification de la prestation : 1 643, 26 € HT / 1 971, 91 € TTC ; Montant de la participation du SIELM : 1 183, 14 € TTC ; Montant de la participation de la collectivité à verser au SIELM : 788, 76 € TTC
- Audit énergétique – Salle associative : Tarification de la prestation : 1 643, 26 € HT / 1 971, 91 € TTC ; Montant de la participation du SIELM : 1 183, 14 € TTC ; Montant de la participation de la collectivité à verser au SIELM : 788, 76 € TTC

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SAUMUR VAL DE LOIRE – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la chambre régionale des comptes Pays de la Loire a contrôlé les comptes et la gestion de la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire depuis sa création en 2017. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire pour la période de 2017/2023 et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL : Monsieur le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est proposé au Conseil Municipal d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif : Compte 21533 : Câbles sonorisation raccordement : Telelec Réseaux pour un montant de 3 792, 60 € TTC / Compte 2188 : Support pour vélos : JPP Direct pour un montant de 1 425, 60 € TTC / Compte 21318 : Curage et démolition : ALLTECH pour un montant de 13 200, 00 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte la cession à Monsieur et Madame ROBIN Johnny et Angélique de la parcelle cadastrée F n°244 se situant « Route de la Louvarderie » d'une superficie totale de 14a 12ca au prix de 500 euros, charge l'acquéreur des frais de géomètre pour un éventuel bornage, charge l'acquéreur des

frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : La commune a été destinataire d'un courrier du Préfet de Maine-et-Loire en date du 29 novembre 2022 concernant l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). Il était précisé que nous disposons d'un délai de deux ans pour élaborer un plan. Ce dernier devra donc être clôturé fin novembre 2024. Lors du conseil municipal du 4 septembre 2023 une présentation a été faite par Madame Eve Baradel, chargée de mission risques à Saumur Val de Loire. Il serait nécessaire de créer une commission pour se consacrer au sujet très rapidement. Les membres de la commission sont les suivants : Laurent Ferte, Sylvaine Hervé, Guillaume de la Tullaye, Jean-Paul Guidoin, Stanislas Huart, Paul Hervé et Alain Bourdin. Les réunions auront lieu une fois par mois dans un premier temps.

QUESTIONS DIVERSES :

RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE : Une consultation auprès de 4 entreprises pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. Un retour est attendu au plus tard le 15 mars 2024. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal. Une demande d'étude de faisabilité géothermie a été faite pour l'école et la salle associative. La piste du pellet est éloignée pour des raisons d'entretien, de coût et d'écologie.

GUINGUETTE : L'installation d'un éventuel caisson équipé en cuisine est très onéreuse. Pour l'amortir, il faudrait une ouverture tous les jours, cela serait compliqué pour les restaurateurs du relais saint germain. De plus, le prix du loyer serait élevé. Si la gérance est laissée à quelqu'un d'autre, cela ajoute de la concurrence pour le relais saint germain. Il est également précisé que d'un point de vue administratif ce projet est complexe (urbanisme, licences ...). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le projet et de se lancer dans une réflexion plus approfondie. Monsieur le Maire communiquera à ce sujet pour expliquer aux Moulighernais ce choix.

TRAVAUX CLOS SAINT GERMAIN : Les travaux de curage et de démolition touchent à leur fin. Le chantier s'avère un peu plus complexe que prévu.

ECOLE : L'effectif est en hausse. 6 nouvelles inscriptions pour la rentrée du 11 mars. Il est rappelé que les dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 sont déjà disponibles et nous incitons les familles à réaliser l'inscription dès que possible afin de disposer d'effectifs au plus juste. Une ouverture de classe est probable pour septembre 2024.

PROPOSITION VENTE PARCELLE A LA COMMUNE (FAVRY) : Madame Favry souhaite céder deux parcelles à la commune, ces dernières jouxtent des parcelles communales. Elle doit revenir vers nous concernant le prix. Une proposition de 2 800 euros a été faite. Ces parcelles pourraient permettre de compenser les zones humides affectées lors des derniers travaux à la Louisière. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

MUTUELLE COMMUNALE : Axa a fait une relance concernant la mutuelle communale. Le sujet va être relancé. Des demandes auprès d'autres mutuelles vont être réalisées.

CULTURE SAUMUR VAL DE LOIRE : Monsieur Ferte nous informe de la création d'une médiathèque à Longué, cette dernière pourra profiter aux habitants de Mouligherne.

ASSOCIATIONS : Il est rappelé que le comité des fêtes tiendra son Assemblée générale le samedi 9 mars, suivi du repas des bénévoles à la salle de sport. Le club omnisport a organisé un tournoi de tennis de table le 2 mars, il y a eu 25 participants, un moment convivial. Un tournoi de badminton est également prévu le 6 avril prochain.

COMMISSION BÂTIMENTS / VOIRIE : Plusieurs routes et chemins sont détériorés, un programme d'enrobé est prévu pour 2024 comme c'est le cas déjà depuis plusieurs années. Un aspirateur plus performant va être racheté pour la salle de sport. Des devis ont été envoyés en mairie pour la création de parterre de fleurs à la Louisière. Ces

aménagements seront réalisés au printemps.

Un devis va être réalisé pour le curage des fossés.

Le chemin des Profonds de Vaux va être remis en état par l'entreprise de débardage de bois qui l'a détérioré.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL PRÉVUE LE MARDI 2 AVRIL 2024 A 18H30.

La séance est levée à 21H00.